

Développements

Fit for 55 : le Parlement européen soutient les biocarburants et les carburants renouvelables d'origine non-biologique

Le Parlement européen (PE), en séance plénière du 12 au 16 septembre, a adopté sa position quant à la proposition d'une nouvelle directive sur les énergies renouvelables (RED III) de la Commission, laquelle fait partie du **paquet 'Fit for 55'**. Cette proposition tend à adapter la législation existante en matière de climat et d'énergie en vue de répondre au nouvel objectif de l'UE visant une réduction minimale de 55% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Le PE a plus particulièrement accepté d'augmenter la part des renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE à 45% d'ici à 2030. La proposition définit des sous-objectifs pour les secteurs tels que le transport, les bâtiments, le chauffage et le refroidissement urbains ; dans le **secteur du transport**, le PE défend que le déploiement de renouvelables devrait conduire à une réduction de 16% des émissions de GES (3% de plus que la proposition de la Commission), par le biais de l'**utilisation de parts plus élevées de biocarburants avancés et de quotas plus ambitieux pour les carburants renouvelables et d'origine non-biologique, tels que l'hydrogène**. Le PE estime également que l'huile de soja devrait être mise sur liste noire en tant que matière première pour la production de biocarburants.

Bien que les véhicules historiques ne soient pas directement ciblés, la proposition RED III, ainsi que d'autres initiatives 'Fit for 55' (p.ex. le nouveau règlement en matière de normes d'émissions de CO₂), peuvent avoir un impact sur la protection du patrimoine automobile, car celles-ci augmentent la pression réglementaire en vue de restreindre l'usage de carburants fossiles. Maintenant que le texte a été adopté, les négociations en trilogue entre le PE, la Commission et les États-membres vont débiter dans les semaines à venir, en vue de parvenir à un accord d'ici la fin de 2022 ou début 2023.

[Lien](#) (vers le rapport adopté par le Parlement).

La FIVA doit poursuivre ses efforts en matière d'e-carburants en tant que moyen de potentiellement réduire l'usage de carburants fossiles et surveiller de près l'impact indirect d'autres initiatives du paquet Fit-for-55.

Proposition à venir : directive sur la qualité de l'air ambiant prévue le 26 octobre

Le 26 octobre, le Collège de la Commission européenne va [discuter](#) de la révision de la législation européenne sur la **qualité de l'air ambiant**. Cette révision vise à améliorer la législation européenne globale en matière d'air pur. Il est probable que des limites de qualité de l'air plus strictes soient adoptées, entraînant probablement la prolifération des **Zones à faibles émissions (ZFE)** en vue de faire respecter les nouvelles limites. C'est pourquoi, il sera très important de surveiller de près la présentation de la proposition, afin de voir si la Commission donne des lignes directrices concrètes sur les ZFE, ce qui pourrait apporter un éclairage quant à la manière dont celles-ci peuvent réglementer la mobilité des véhicules historiques dans les villes.

[Lien](#) (vers la feuille de route de la Commission en vue de la révision des règles sur la qualité de l'air)

La FIVA doit recommander d'exempter les véhicules historiques des ZFE en raison de leur utilisation marginale et de leur importance en tant que partie de notre patrimoine culturel, tout en signalant à la Commission le besoin d'avoir des lignes directrices harmonisées.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Sébastien Berthebaud, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Bert Pronk et Kurt Sjöberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.